

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T105-2026

**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
Rte de Thurins, Rte de Champanel, le Grand Champ, Chemin de la Chauchère, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 03/09/2026 de Monsieur OCTOVIAN Stanciu représentant l'entreprise OCTO FIBER, pour le remplacement d'appuis télécom endommagés pour le compte de ORANGE,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise OCTO FIBER est autorisée à réaliser des travaux de remplacement d'appuis télécom Rte de Thurins, Rte de Champanel, le Grand Champ et Chemin de la Chauchère.

ARTICLE 2 : La chaussée sera réduite et la circulation se fera en alternat manuel ou par panneaux B15 / C18, le stationnement sera interdit à hauteur du chantier.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est valable 30 jours calendaires à compter du 03/09/2026.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur le lieu des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise OCTO FIBER est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

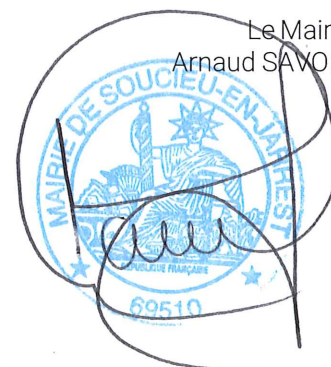
ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise OCTO FIBER, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise OCTO FIBER,

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 03/09/2026

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : 04/09/26